



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

15 AVR. 2025

SEANCE DU MARDI 25 FÉVRIER 2025

* * *

Le mardi 25 février 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 17 février 2025, se sont réunis à la salle de fêtes de la commune de Selommès, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	42	4	11	57	57	0	0

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS DU PAYS VENDOMOIS

Représentants du Conseil Départemental :

Présent(s) avec voix délibérative :

CANTON DE MONTOIRE-SUR-LE-LOIR

Claire FOUCHER-MAUPETIT
Philippe MERCIER

Représentants des Communautés de Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Dominique DHUY, Jacky FOUSSARD

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Nicolas HASLÉ (suppléant de Laurent BRILLARD excusé)

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS

Néant

Représentants des Communes :

Présent(s) avec voix délibérative :

AMBLOY	C. YVONNEAU	LE PLESSIS DORIN	C. RENVOISE	SAINT GOURGON	JM CROSNIER
AREINES	E. RIOTTEAU	LE POISLAY	N CHARRIER	ST JEAN FROIDMENTEL	C GOURDEL
AUTHON	MJ CINTRAT	LES HAYES	JP PROVENDIER	ST-OUEN	J VAILLANT
AZE	M. JOLY-LAVRIEUX	LE TEMPLE	JM PAPOT	SARGE SUR BRAYE	M ROUSSEAU
BAILLOU	S GAUTIER	LUNAY	M CHARTRAIN	ST RIMAY	Y ROLLAND
BUSLOUP	Chantal STEGRE	MESLAY	S. NALLET	SASNIERES	C GRANGER
CHOUE	F GAULLIER	MOREE	A BOURGEOIS	SOUGE	B BONHOMME
COUETRON AU PERCHE	A DE PONTBRIAND	NAVEIL	MT BONIN	TOURAILLES	C MONTARU
COULOMMIERS LA TOUR	A SOUVERAIN	PEZOU	A LEMOINE	VILLAVARD	A HOUDEBERT
DANZE	F BRAULT	RENAY	P LEMONNIER	VILLEMARDY	P. NOYAU
FRETEVAL	J DURAND	SAINT ANNE	PA VIOLET	VILLEROMAIN	N DAMIER
HUISSEAU EN BEAUCE	C FEDELE	ST FIRMIN DES PRES	S. BARANGER	VILLETRUN	S FERME
LA VILLE AUX CLERCS	B DUPRE			VILLIERFAUX	S. NORGUET

Présent(s) en distanciel avec voix délibérative :

BREVAINVILLE

D BRUNET

TROO

D CALEGARI-JEHL

VILLECHAUVÉ

S. GUERIN

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :

ARTINS Patrick HUGUET à JP PROVENDIER (Les Hayes)
BOUFFRY Monique SORIA à Claire FOUCHER-MAUPETIT (CD41)
BOURSAY Elise AMBROSI à Sylvie GAUTIER (Baillou)
CORMENON Gilles BOULAY à François GAULLIER (Choue)
CRUCHERAY Bruno BARBIER à Philippe MERCIER (CD41)
FAYE Annette GARNIER à Alain SOUVERAIN (Coulommiers)

LA CHAP VICOMTESSE Yves BELOEIL à Alain Bougeois (Morée)
LANCÉ Yann TRIMARDEAU à Jacky DURAND (Fréteval)
MAZANGÉ Patrick BRIONNE à Aimé HOUDEBERT (Villavard)
SAINT AMAND LONGPRE Jean Michel CHALON à Sylvie NORGUET (Villiersfaux)
SELOMMES Philippe BELLANGER à Jacky FOUSSARD (CATV)

Représentant(s) suppléant(s) des communes présent(s) ou en distanciel sans voix délibérative :
 LA VILLE AUX CLERCS D PASQUIER ST JEAN FROIDMENTEL C BASTIEN
 FRETEVAL P. LERICHE

C. LETURQUE

Autres) présent(s) invité(s) sans voix délibérative:

Isabelle MAINCION, Présidente du Conseil de développement
 Vincent LE DUFF, Sous-préfet de Vendôme

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS DU PAYS VENDOMOIS.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS DU PAYS VENDOMOIS

La Présidente rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire favorable (obligatoire en cas de suppression d'emploi) en date du 1^{er} juillet 2021,

Considérant les points à l'ordre du jour du Comité Syndical du 13/11/2024, notamment la création de postes,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'adopter le tableau des emplois suivant :

Emplois permanents		N° + date de la délibération créant l'emploi	Nb. de postes	Postes pourvus titulaire préciser TC ou TNC	Postes pourvus contractuel préciser TC ou TNC	Postes non pourvu préciser TC ou TNC
Catégorie	Filière administrative					
A	Attaché – Chargé de mission Conseil en Energie Partagée (CDI)	2018-02 du 12/03/2018	2		2 TC	
A	Attaché – Chargé de mission Leader	2022-11 du 28/10/2022	1			TC
A	Attaché – Chargé de mission PAT	2021-20 du 01/09/2021	1			TC
A	Attaché – Chargé de mission CLS	2023-11 du 05/07/2023	1	1 TC		
A	Attaché – Chargé de mission « animation territoriale »	2024-18 du 13/11/2024	1			TC
B	Rédacteur – animateur territorial	2024-17 du 13/11/2024	1			TC
B	Rédacteur – Assistante de Direction (CDI)	2006-12 du 30/06/2006	1			TC
B	Rédacteur – Secrétaire polyvalent et comptable	2024-16 du 13/11/2024	1			TNC
C	Adjoint administratif – Secrétaire polyvalent et comptable	2024-15 du 13/11/2024	1			TNC
	TOTAL Filière administrative		10	1 TC	2 TC	5 TC 2 TNC

Emplois non permanents		N° + date de la délibération créant l'emploi	Nb de postes	Postes pourvus titulaire préciser TC ou TNC	Postes pourvus contractuel préciser TC ou TNC	Postes non pourvus préciser TC ou TNC
Catégorie	<i>Filière administrative</i>					
B	Rédacteur – Animateur territorial Du 01/12/2024 au 31/05/2025	2024-19 du 13/11/2024	1		1TC	
B	Rédacteur en charge de l'animation et de la gestion du Projet Alimentaire de Territoire et du dispositif Leader Du 01/06/2025 au 31/05/2031	2025-06 du 25/02/2025	1			TC
	TOTAL Filière administrative		2	0 TC	1 TC	1 TC

TC = Temps Complet – TNC = Temps Non Complet

Le Comité syndical, sur le rapport de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
La Présidente,



Claire FOUCHER-MAUPETIT

Visa de la préfecture :09/04/2025.....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :09/04/2025.....

La Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,